

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 12 Janvier 2016

L'an deux mil seize et le douze Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,

Mmes : BERON Céline, GIRAULT Florence, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, MORIN Céline, ORY Fabienne,

MM : BEAUSSEIN Paul, BRUYANT François, DE BOISSESON Vincent, MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

Absent (s) excusé (s) : M. BERTAUD Pierre,

Absent (s) : Mme LE CORNEC Josiane,
M. BROCHARD Franck,

Représenté (s) :

M. BERTAUD Pierre par M. BRUYANT François,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 6 Janvier 2016

Date d'affichage : 7 Janvier 2016

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame ORY Fabienne, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

Compte tenu des délais très brefs entre les deux conseils municipaux, l'approbation du compte rendu du précédent conseil en date du 18 décembre 2015 est reportée à la prochaine réunion du conseil prévue le 22 janvier 2016.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents, de reporter l'approbation du compte rendu de la séance en date du 18 décembre 2015 à la prochaine réunion du conseil prévue le 22 janvier 2016.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Alimentation en eau potable ; Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR) - Année 2016
Agence Postale Communale - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR) - Année 2016

1) 2016_001 – Alimentation en eau potable : Raccordement / Intégration du site de production du Camp du Ruchard - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR) - Année 2016

Madame le Maire rappelle le contexte concernant le raccordement de la commune de Villaines les Rochers au Camp du Ruchard.

Madame le Maire rappelle que la dernière subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) demandée par la Commune a été utilisée pour la Réhabilitation du Restaurant Scolaire de Villaines les Rochers (en 2013).

Madame le Maire revient sur le principe de la subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), soit :

- Réalisation des travaux dans l'année de la demande,
- Dossier à envoyer avant le 15 janvier 2016,
- Le projet doit entrer dans les lignes prévues par l'Etat (travaux, environnement...),
- La réponse à prendre en compte sera la complétude du dossier de demande de subvention (dossier avec toutes les pièces justifiant la subvention)

Le projet de connexion du réseau d'eau du Camp du Ruchard et de la Commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) malgré le puisement de l'eau dans le cénomaniens au Ruchard.

Une convention entre la Commune de Villaines-les-Rochers et le Ministère de la Défense a été signée le 05 octobre 2015.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu pour la mise au point de ce projet avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) représentée par Madame GOLEO Annie.

Madame le Maire présente le budget prévisionnel aux élus présents.

En ce qui concerne les subventions sur un projet, la Commune ne peut pas dépasser 80% du montage financier en subvention.

Donc, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de demander :

- 60% du prévisionnel avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- 20% avec la DETR
- 20% sur nos fonds propres (dossier d'emprunt à prévoir)

Délibération

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il a entériné lors de la précédente séance du conseil l'approbation de l'Avant-Projet pour la mise en place d'une canalisation de transfert avec le Camp Militaire du Ruchard et le réseau de la Commune, ainsi qu'une demande de participation financière auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016 puis elle donne la parole à Monsieur MOIRIN Grégory.

Monsieur MOIRIN Grégory rappelle que le montant prévisionnel des travaux a été estimé à 487 765,70 € HT soit 585 318,84 € TTC, (divers, imprévus et ingénierie non compris).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016 - Catégorie « Interconnexions des réseaux d'eau potable » au taux maximal,

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

<u>Coût total de l'opération</u> :	Montant HT	487 765,70 €
	TVA 20 %	97 553,14 €
	TTC	<hr/> 585 318,84 €
<u>Financement</u> :	- aides sollicitées :	
	- DETR	169 222,00 €
	- AELB	220 988,00 €
	- emprunts	90 000,00 €
	- fonds propres	105 108,84 €
		<hr/> 537 420,84 €

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

2) 2016_002 – Agence Postale Communale - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (DETR) - Année 2016

Madame le Maire explique que le but de cette action est le déplacement de l'Agence Postale Communale (APC) dans le bâtiment de la Mairie.

Pour réaliser cette action dans l'année 2016, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur MICHOT Yannick expose au Conseil Municipal, les travaux prévus :

- Suppression d'une cloison entre le bureau de la Coordinatrice des TAP et l'accueil,
- Déplacement d'une cloison entre le bureau de la coordinatrice et le bureau de Madame le Maire,
- Condamnation d'une porte du bureau de Madame le Maire,
- Refonte des peintures du bureau de Madame le Maire,
- Achat de paravent pour créer 2 bureaux dans le local des archives à l'étage.

Reste à prévoir :

- Un local pour les colis pour La Poste
- Un local pour le coffre de La Poste accessible par les convoyeurs de fonds

Budget prévisionnel de 4 200,00 € hors taxe soit 5 040,00 € toutes taxes.

Les subventions possibles sont calculées sur le hors taxe, soit :

- 40% par La Poste, dossier à envoyer pour fin février
- 35% sur la DETR, dossier à envoyer pour le 15 janvier 2016
- 25% sur les fonds propres de la Commune

Délibération

Dans le cadre du maintien des services à la population en milieu rural et dans un souci de mutualisation des services,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, de déménager l'Agence Postale Communale au sein du bâtiment de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOpte le projet de de déménagement de l'Agence Postale Communale au sein du bâtiment de la Mairie, présenté par Madame le Maire, dont l'estimation prévisionnelle fait ressortir un coût total d'opération de 6 200,00 € HT,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'EquipeMENT des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2016 - Catégorie « Maintien des services à la population en milieu rural » au taux maximal,

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

<u>Coût total de l'opération</u> :	Montant HT	6 200,00 €
	TVA 20 %	1 240,00 €
	TTC	<u>7 440,00 €</u>

Financement : - aides sollicitées :

- DETR (35 %)	2 170,00 €
- La Poste (40 %)	2 480,00 €
- fonds propres	2 790,00 €
	<u>7 440,00 €</u>

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2016,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Informations diverses :

Fonds Départemental de la Solidarité Rurale (FDSR)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds Départemental de la Solidarité Rurale (FDSR) est attribué pour 2016, pour un montant de :

FDSR : enveloppe « socle » :	17 718,00 €
FDSR : enveloppe « projet » :	12 628,00 €

Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal est fixé au 22 janvier 2016 à 19 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 53
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.